Relevé d'heures de Jean-François Blain

travail effectué pour le compte de

ACEF de Québec (ACEFQ), intervenante 265, rue de la Couronne, bureau 210 Québec (Qc) G1K 6E1

Dossier R-4211-2022 de la Régie de l'énergie

DÉTERMINATION PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU TAUX D'INDEXATION DU TARIF L EN VERTU DE L'ARTICLE 22.0.1.1 DE LA LOISUR HYDRO-QUÉBEC APPLICABLE AU 1er AVRIL 2023

Travail effectué entre le 15 novembre et le 16 décembre 2022.

Nombre d'années d'expérience complétées à titre d'analyste au début du dossier : 25.

Statut : analyste sénior externe.

Taux horaire applicable: 240 \$ / heure1.

À titre d'analyste externe

date	description	heures
2022		
15 nov.	réception de la décision D-2022-126, de la comparaison des prix et de l'Avis aux personnes intéressées (A-0001, 0002 et 0003)	0,50
20-25 nov.	communications en vue de la participation de l'ACEFQ au dossier	0,50
13-16 déc.	révision des pièces pertinentes au dossier, dont le projet de loi n° 2, pré paration des commentaires écrits de l'ACEFQ, révision, communications	
Total		20,25
SOMMAIRE		
Honoraires 20,25 heures @ 240,00 \$ / heure Allocation forfaitaire (3%) Total (avant taxes)		860,00 \$ <u>145,80 \$</u> 005,80 \$
TPS TVQ		250,29 \$ 499,33 \$
Total	5 7	'55,42 \$

¹ Guide de paiement des frais des Intervenants 2020 de la Régie de l'énergie, janvier 2020, page 5.

Aux fins de la DPF

Honoraires	4 860,00 \$
Taxes (50 %) sur les honoraires	363,89 \$
Allocation forfaitaire (incluant 50 % taxes)	156,72 \$
Total aux fins de la DPF	5 380,61 \$

Jean-François Blain Analyste, secteur de l'énergie

Le 5 janvier 2023